

ARRETE MUNICIPAL

N° 112-2025

Arrêté du 12 juin 2025

OBJET : Opérations d'hydrocurage des avaloirs sur l'ensemble de la commune

Le Maire de la Commune de Montrond-les-Bains (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2

Vu le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties et notamment l'article 225

Vu le décret N° 58-1217 et l'ordonnance 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation.

Vu la demande formulée par l'entreprise EVJ 05 Nouvelle rue des Fours à Chaux 42600 SAVIGNEUX

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors de ces opérations d'hydrocurage des avaloirs sur l'ensemble de la commune

ARRETE

Article premier :

Afin de faciliter les travaux précités et en fonction de l'avancement des opérations et ponctuellement, la circulation de tous les véhicules s'effectuera en alternat par feux **du mardi 17 juin 2025 à 8 h 00 au vendredi 11 juillet 2025 à 17 h 00**

Un gabarit de 6 mètres de large pour le passage d'éventuels convois exceptionnels sera maintenu sur les voies à grande circulation (RD1082).

Le stationnement pourra être interdit au droit des opérations

Article 2 :

L'entreprise EVJ (sous la responsabilité de Monsieur Patrice VALLARD 06-24-55-52-81) sera chargée de mettre en place la signalisation de cette réglementation provisoire.

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté qui sera publié et affiché seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Le Chef de Brigade de gendarmerie et le service de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et adressé à :

- M. le Directeur Général des Services
- Le service de Police Municipale de Montrond les Bains,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montrond les bains,
- L'entreprise EVJ
- Et affichée en Mairie

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Le Maire,

Serge PERCET,

